

COUP DE POUCE CHAUFFAGE DES BÂTIMENTS RESIDENTIELS COLLECTIFS ET TERTIAIRES

Dans le cadre du dispositif des Certificats d'Economies d'Énergie, AlphaCEE est signataire de la charte "Coup de Pouce des bâtiments résidentiels collectifs et tertiaires".

Ce dispositif, via une bonification des Certificats d'Economies d'Énergie, a pour objectif d'accélérer le changement d'équipements de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire fonctionnant au charbon, au fioul ou au gaz non performants des bâtiments tertiaires vers un raccordement à un réseau de chaleur alimenté majoritairement par des énergies renouvelables ou de récupération ou à défaut, en cas d'impossibilité technique ou économique du raccordement, de la mise en place de solutions plus performantes et vertueuses.

COEFFICIENTS DE BONIFICATIONS DES OPERATIONS ELIGIBLES

Notre offre « Solutions Coup de Pouce » par AlphaCEE permet aux acteurs des secteurs résidentiel et tertiaire de bonifier les primes CEE de certaines opérations en les multipliant par les facteurs suivants :

Fiches du secteur Tertiaire :

- Pompe à chaleur de type air/eau ou eau/eau – BAT-TH-113
- Raccordement d'un bâtiment tertiaire à un réseau de chaleur – BAT-TH-127
- Pompe à chaleur à absorption de type air/eau ou eau/eau – BAT-TH-140
- Pompe à chaleur à moteur gaz de type air/eau – BAT-TH-141
- Chaudière collective biomasse – BAT-TH-157

Fiches du secteur Résidentiel :

- Raccordement d'un bâtiment résidentiel à un réseau de chaleur – BAR-TH-137
- Pompe à chaleur collective à absorption de type air/eau ou eau/eau – BAR-TH-150
- Chaudière biomasse collective – BAR-TH-165
- Pompe à chaleur collective de type air/eau ou eau/eau – BAR-TH-166

| ENERGIE DU SYSTÈME INITIAL | BAT-TH-113 PAC air/eau | BAT-TH-113 PAC eau/eau | BAT-TH-127 | BAT-TH-140 BAT-TH-141 | BAT-TH-157 |
|----------------------------|------------------------|------------------------|-----------------|--------------------------|------------|
| FIOUL/CHARBON | X 4 | X 5 | Voir ci-dessous | X 2 | X 4 |
| GAZ | X 3 | X 5 | Voir ci-dessous | X 1,3 | X 3 |

Dans le cadre du raccordement à un réseau de chaleur alimenté majoritairement par des énergies renouvelables ou de récupération en remplacement d'une chaudière au charbon, fioul ou gaz, le volume de l'opération est :

- fixé à **11 000 000 kWh_{cumac}** si la surface chauffée par le RCU représente au plus 7 500 m²
- calculé selon la formule **1 070 x S + 3 000 000 kWh_{cumac}** si la surface chauffée (S) est strictement supérieure à 7 500 m².

| ENERGIE DU SYSTÈME INITIAL | BAR-TH-137 | BAR-TH-150 | BAR-TH-165 | BAR-TH-166 PAC air/eau | BAR-TH-166 PAC eau/eau |
|----------------------------|-----------------|------------|------------|------------------------|------------------------|
| FIOUL/CHARBON | Voir ci-dessous | X 2 | X 4 | X 4 | X 5 |
| GAZ | Voir ci-dessous | X 1,3 | X 3 | X 3 | X 5 |

Dans le cadre du raccordement à un réseau de chaleur alimenté majoritairement par des énergies renouvelables ou de récupération en remplacement d'une chaudière au charbon, fioul ou gaz, le volume de l'opération est :

- fixé à **12 000 000 kWh_{cumac}** si le bâtiment raccordé représente au plus 125 logements
- calculé selon la formule **77 000 x N + 2 300 000 kWh_{cumac}** si le bâtiment raccordé représente strictement plus de 125 logements (N).

CONDITIONS D'APPLICATION DU COUP DE POUCE CHAUFFAGE

Ce dispositif s'applique notamment aux bâtiments du secteur tertiaire existant depuis plus de deux ans à la date d'engagement de l'opération. Les opérations bonifiées doivent être **engagées avant le 31 décembre 2025** et **achevées au plus tard le 31 décembre 2026**.

Certains critères techniques sont à respecter concernant les équipements performants pour pouvoir prétendre à la bonification Coup de Pouce.

En réponse à la publication du Décret Tertiaire en juillet 2019 fixant des objectifs d'économies d'énergie à horizons 2030, 2040 et 2050, le Coup de Pouce Chauffage des bâtiments résidentiels collectifs et tertiaires représente une bonne opportunité de rénovation énergétique de vos bâtiments. Nous pouvons ainsi vous proposer un accompagnement complet et réfléchir avec vous sur des solutions de rénovation énergétique financées en tout ou partie par les CEE.

Vous souhaitez en savoir plus sur les travaux de rénovation énergétique ? [Rendez-vous sur faire.fr](https://www.rendez-vous-sur-faire.fr)